

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 17 octobre 2022 à 19 h 00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina et Florent Raymond, sous la présidence de monsieur Jean-François Berthiaume, maire suppléant.

Est absent: Monsieur Yves Barrette, maire

Est aussi présent: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

#### ORDRE DU JOUR:

- 1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
- 2. Embauche d'une adjointe administrative et réceptionniste
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance

### 1. <u>Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts</u>

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire suppléant, monsieur Jean-François Berthiaume à 19 h 00.

# 22-10-215 2. Embauche d'une adjointe administrative et réceptionniste

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a promu madame Yannick Gagnon à titre de greffière-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de réceptionniste et adjoint administratif sera bientôt vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché et que des entrevues ont eu lieu avec les candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue à la suite des entrevues est madame Jacinthe Boissé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'embaucher madame Jacinthe Boissé comme adjointe administrative et réceptionniste pour la Municipalité de Saint-Alexandre ;

D'approuver le contrat de travail de madame Boissé et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat de travail ;

D'assujettir madame Boissé à une période de probation de trois mois avant d'obtenir le statut d'employée permanente.

Adoptée à l'unanimité

# 3. <u>Période de questions</u>

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

# 22-10-216 4. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 02.